

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	9 (1921)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Le combat du fort de St-Jacques près Fribourg, le 13 Novembre 1847 [suite]
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-817638">https://doi.org/10.5169/seals-817638</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE COMBAT DU FORT DE ST-JACQUES, PRÈS FRIBOURG, LE 13 NOVEMBRE 1847.

(Suite)

---

Sans la capitulation (conclue cette nuit-là avec le général Dufour à Belfaux où il était avec son état-major) la journée du dimanche, comme je l'ai déjà dit, aurait été chaude. Je ne sais si les Vaudois, notamment leur artillerie, auraient eu le temps d'ajuster leur tir avant que nous les ayons débusqués comme la veille. C'est possible, alors il en serait bien tombé des deux côtés, en tous cas plus du leur que du nôtre.

J'aurais eu probablement assez de munitions pour les 3 pièces de 4, ayant demandé quelques jours auparavant à M. le major Aeby, inspecteur de l'arsenal, un caisson de plus pour ces pièces, et qu'il m'envoya assez gros. Mais les munitions de l'obusier n'auraient pu suffire et j'aurais dû en redemander un dans la matinée, si toutefois il y en avait encore à l'arsenal.

Pour satisfaire à la demande que vous m'en faites, voici ceux qui, à ma connaissance, se sont distingués, tant ceux sous mes ordres que ceux autour ou non loin de nous.

Tous mes artilleurs se sont bien conduits<sup>1</sup>, j'ai été content d'eux; pas un n'a désobéi, pas un n'a bronché même pendant le fort de l'affaire. Je vous en donne ci-joint la liste copiée d'un Etat de situation d'alors que j'ai retrouvé. Je me rappelle encore bien de la plupart, et parmi ceux qui vivent encore, j'ai le plaisir d'en revoir quelquefois.

---

<sup>1</sup> Une copie achetée récemment de ce récit Neuhaus fait la réserve : *sauf un seul qui déserta le 9 et qui était, je crois, radical.*

*Parmi mes hommes* je citerai, quoique ils n'aient pas eu occasion de faire beaucoup plus que leurs camarades, soit des faits saillants :

Jean-Joseph Wicky, allié Mathey (de Fribourg), artilleur que je fis dès les premiers jours remplir les fonctions de chef de pièce et qui pointait la pièce de 4 n° 1 qui était à ma gauche. Il s'est surtout distingué tout le temps par son zèle et son intelligence, son sang-froid et son courage pendant l'action. (Fig .6.)

Jean Publiau (de Villarvolard), artilleur. Il vint des montagnes du Jura en Franche Comté où il était fruitier, pour nous rejoindre et se battre pour son canton. D'un caractère énergique et décidé, il montra aussi beaucoup de sang-froid et pointa la pièce de 4 n° 3 à ma droite.

Baechler Jean-Joseph (de Brünisried ou les environs de Dirlaret) 1<sup>er</sup> desservant de gauche et mettant les charges dans l'obusier, toujours très bien disposé, zélé même et intelligent.

Galley Joseph (d'Autigny), qui était à l'écouillon de l'obusier.

Colliard Victor (de Porsel), artificier, était à la pièce n° 3. Je dois aussi citer ici :

M. Adrien Monnerat, 2<sup>me</sup> sous-lieutenant d'artillerie de landwehr. Il était malade et ne vint nous rejoindre que le 9 novembre. Le 13, un peu avant l'affaire, le voyant souffrant, je lui dis qu'il pouvait aller à la maison. Il ne le voulut pas et préféra rester, voyant qu'on allait probablement tirer. Lorsqu'au commencement du combat le premier desservant de droite de la pièce n° 1 (un nommé Hans Neuhaus de Chevrilles) fut blessé par sa pièce (et un peu par sa faute), où il tenait l'écouillon et dont le coup partit avant qu'on mît le feu, il fut envoyé à l'ambulance et de là à l'hôpital. M. Monnerat empoigna alors l'écouillon de cette pièce et remplaça le blessé jusqu'à la fin du combat. Je lui répétais alors que, vu son état maladif, il ne



Fig. 6. — L'artilleur Jean-Joseph Wicky.  
Dessin de la collection Charles Joye, à la Tête-Noire.

devait pas passer la nuit au bivouac avec nous, et sur mon invitation il s'en alla à la maison.

Je dois ajouter ici :

M. Collaud (de St-Aubin), lieutenant de carabiniers de la compagnie Brémond, de Semsales.

M. Folly (de Villarepos), sous-officier de carabiniers de la compagnie Brémond de Semsales.

*Hors du fort*, au moment du combat, s'il m'est permis de citer parmi ces noms, comme simple chroniqueur, ou d'un grade bien inférieur, plusieurs officiers supérieurs : M. le Cte Alphonse de Diesbach, adjudant-major.

M. Marc Wuilleret, lieutenant.

M. Castella, fils du docteur de Neuchâtel, lieutenant.

(Ces trois derniers du  $\frac{1}{2}$  bataillon de landwehr Muller. Ils commandaient le détachement du bataillon qui formait le commencement de la chaîne de tirailleurs, et prirent une vive part au combat.)

Je vis plusieurs fois M. A. de Diesbach aller en parlementaire auprès d'officiers supérieurs vaudois. Il me parut toujours plein de zèle et de sang-froid. Il vint un moment avant l'affaire me demander jusqu'où ses hommes pourraient s'avancer en tirailleurs sur le champ de Bertigny sans risquer d'être dans la direction du feu de nos pièces. Je lui répondis jusqu'à la grande croix de bois, mais pas plus loin.

Enfin je n'ai pas eu occasion de les voir moi-même, mais plusieurs m'ont dit ensuite avoir vu :

M. le commandant Monney qui commandait les carabiniers du landsturm et la plus grande partie de la chaîne de tirailleurs allant du fort au château. On avait mis quelques abatis le long de cette ligne, mais ils n'auraient fait obstacle que pour une attaque à la baïonnette et non pour les armes à feu. On m'a dit que ce vétéran distingué des grandes guerres du 1<sup>er</sup> Empire ne cessa d'encourager et exciter l'ardeur des combattants de cette ligne.

Il m'a été aussi dit plus tard que le capitaine de

carabiniers d'élite Cosandey était venu avec la moitié de sa compagnie au secours de l'aile droite de la chaîne de chasseurs. De même la compagnie ou une partie de la compagnie de chasseurs d'Eugène Castella de Wallenried. Ce fut à une bonne distance de notre fort, et je suppose près du château de Bertigny. Je ne puis m'empêcher et me permets de citer aussi ici : M. Jules<sup>1</sup> de Maillardoz, 1<sup>er</sup> lieutenant d'artillerie de landwehr, commandant du fort du Guintzet. S'il n'a pas tiré de son fort pendant cette affaire, c'est qu'il ne l'aurait pu sans atteindre en partie les hommes de notre ligne formant la chaîne. Ils se trouvaient de ce point là dans la même direction que l'ennemi qui tirait sur nous. Cependant cet officier, je me le rappelle encore très bien, fut toujours rempli de zèle et d'ardeur, donnant aux soldats l'exemple du dévouement et des meilleures dispositions. Ce fut dans les entrevues que nous eûmes pendant ces 3 semaines, et c'est dans une des premières, qu'en l'absence de tout ordre du jour nous décidâmes entre nous de l'emploi de la journée pour nous et nos hommes. Il a bien regretté de n'avoir pu tirer dans cette direction. Son fort, situé entre le château du Guintzet et la potence, était destiné à balayer la route de Belfaux jusqu'à la Chassotte, comme celle de Tory, la plus grande et la mieux garnie, était placée pour tirer d'un côté sur la même route et de l'autre sur celle de Morat. Elle n'eut pas occasion de tirer non plus, ni celles placées sur la rive droite de la Sarine, qui attendaient principalement les Bernois. La division bernoise Ochsenbein, venue par Laupen, s'était arrêtée à Guin, d'où après la capitulation elle se retira pour aller contre Lucerne.

---

<sup>1</sup> Dans une autre copie, il y a, comme précédemment, Romain, mais, d'après *de Schaller*, Souvenirs, p. 210, et divers autres documents, c'est bien le lieutenant Jules de Maillardoz de Rue qui commandait les batteries du Guintzet.

Les jours suivants, les militaires vaudois généralement, ou du moins un grand nombre, jetaient sur le capitaine Eytel la faute de la violation de l'armistice le 13. Mais M. Eytel n'était que capitaine d'une compagnie de carabiniers, celle qui marcha avec lui contre nous à la gauche du bataillon Bollens. Elle souffrit aussi de nos feux et s'enfuit ensuite passablement en déroute avec le dit bataillon. M. le capitaine Eytel n'avait pas le grade, ni l'autorité pour commander une bonne partie de la brigade Veillon qui attaqua le bois des Daillettes d'abord et notre fort ensuite. Il ne pouvait commander ni les bataillons d'infanterie qui ont tiré, ni la batterie de Champignon. Il ne pouvait commander que sa compagnie. Serait-ce parce que M. Eytel, avocat, alors membre influent au Grand conseil et député de Vaud à la Diète et radical prononcé, aurait abusé de l'influence qu'il avait alors dans son canton pour engager les chefs de ces troupes-là à nous attaquer en ce moment de suspension des hostilités, au mépris des lois de la guerre en pays civilisé ? C'est ce que j'ignore. En tous cas ils l'ont payé cher. Celui ou ceux qui ont commandé l'attaque pendant l'armistice sont responsables du sang versé assez inutilement pour eux comme pour nous.

Ils ont cherché à s'excuser en disant qu'il fut tiré un ou deux coups de fusil isolés par des hommes du landsturm. Quant à moi, je n'ai entendu aucun coup et j'étais assez bien placé pour l'entendre. Cela fut l'objet d'un ou deux parlementaires avec de leurs officiers peu avant l'attaque, mais je suis tenté de croire que ce ne fut qu'un prétexte de leur part pour nous attaquer et tenter sottement et traîtreusement un fait d'armes qui fut loin de leur réussir, tant s'en faut !

Vous me demandez les degrés de confiance qu'avait la troupe dans ses chefs. Autant que j'ai eu occasion de le remarquer, tant que la capitulation n'a pas été connue par les soldats, ils avaient généralement confiance dans les chefs. Cependant bien des soldats du bataillon Muller, près de notre fort, murmurent fort contre M. le major Landerset, principalement, de ce qu'il les avait laissés la plupart

l'arme au bras et sous ses ordres, tournés vers la route pendant la canonnade et la fusillade. Ils auraient voulu aller tirer avec les autres. Il est vrai qu'il y a bien laissé aller un détachement avec son adjudant major M. A. de Diesbach et les 2 lieutenants que j'ai nommés, et la garde du fort, contre une attaque par la route ou de ce côté-là, cette garde, dis-je, n'était pas urgente en ce moment-là. C'était son idée, paraît-il, et nous devons croire qu'il avait en cela de bonnes intentions plutôt que de les suspecter.

Un des dimanches précédents, étant à l'exercice et près des pièces, j'avais lu à mes artilleurs les articles de guerre du code pénal militaire, en y ajoutant quelques avis sérieux et sévères pour prévenir toutes fautes graves de leur part. Pour leurs bonnes dispositions morales, il faut surtout leur prêcher par l'exemple et savoir aussi choisir ses hommes pour les principaux postes au moment de l'action. Le premier ou l'un des premiers dimanches que nous fûmes là, M. votre respectable père, lieut.-colonel fédéral de cavalerie, fonctionnant alors comme major-général, je crois, étant à cheval à la tête de plusieurs bataillons, faisait, avec toute cette troupe imposante, une promenade militaire à tous les forts pour leur distribuer leur drapeaux. A la tête de mes hommes rangés devant l'entrée du fort, j'eus donc l'honneur de recevoir notre drapeau de ses mains et de répondre quelques mots aux paroles encourageantes et patriotiques qu'il voulut bien nous adresser à cette occasion. De là, toute cette troupe continua sa ronde aux autres forts. Le drapeau fut planté sur le haut du parapet et y resta jusqu'au 14.

Quant aux appréciations que vous désirez que je vous donne, tant sur cette guerre que sur ce qui l'a précédée et suivie, sur le Sonderbund en général, je ne serai pas bien long. D'autres l'ont fait bien mieux que je ne pourrais le faire, outre qu'ils étaient mieux renseignés même par les actes et les correspondances officielles d'alors où ils ont pu puiser. Je suis bien d'accord pour ces appréciations avec l'ouvrage de M. Pierre Esseiva, qui a paru dernièrement et que vous aurez probablement déjà parcouru.

L'opinion que j'avais alors de l'alliance du Sonderbund, au point de vue du droit et de la légalité plus qu'à celui de l'opportunité, avec des adversaires comme ceux que nous avions, qui nous cherchaient chicane et ne demandaient pas mieux que des prétextes ou des semblants de prétextes pour révolutionner la Suisse, était la même que celle que je n'ai cessé d'avoir et ai encore.

L'alliance des 7 cantons catholiques, que nos adversaires ont appelé « Sonderbund » dès que le canton de Fribourg y fut entré, tandis qu'ils ne lui avaient pas donné ce nom d'alliance séparatiste tant qu'elle ne fut qu'entre Lucerne et les petits cantons à peu près limitrophes, cette alliance, dis-je, était suffisamment justifiée par les attaques réitérées des corps-francs contre le gouvernement de Lucerne en décembre 1844 et mars 1845, avec la complicité des gouvernements de Berne, Soleure, Argovie et Bâle-Campagne, et la 2<sup>me</sup> fois presque sous les yeux de la Diète qui siégeait alors à Zurich. Ces corps-francs avaient quelques canons de l'arsenal de Nidau, et d'autres. Le prétexte de ceux-ci avait été l'appel des Jésuites à Lucerne, l'un des 3 Vorort, et dont le gouvernement était conservateur.

Cette alliance était purement défensive, comme on l'avait parfaitement déclaré à plusieurs reprises en Diète et ailleurs. C'était l'assistance de cantons à cantons prévue par le pacte fédéral en cas de danger. Mais nos adversaires voulaient précisément déchirer ce pacte pour le remplacer par une constitution fédérale beaucoup plus centralisatrice, d'abord pour satisfaire de grosses ambitions personnelles, et ensuite pour se venger de la défaite des corps-francs qu'ils avaient laissé faire, encouragés et aidés deux ans auparavant, puis pour pouvoir mettre des chaînes aux catholiques, des entraves à leurs libertés religieuses. Pour cela tous les moyens furent bons. A défaut de raison, on prit le prétexte de l'alliance des sept cantons. On avait laissé marcher huit mille corps francs contre Lucerne, pour y renverser un gouvernement régulièrement constitué, mais il n'était pas permis de s'allier pour les repousser en

cas de retour de pareils brigandages. Les Bernois voulaient dédommager le général des corps-francs de sa défaite à Lucerne en le portant aux premières charges de leur république, et deux ans après, Ochsenbein présidait la diète à Berne.

J'ai donc toujours eu l'intime conviction que l'alliance des sept cantons était légale et suffisamment justifiée, et c'était l'opinion prononcée alors de l'immense majorité du peuple fribourgeois et même de beaucoup de protestants des autres cantons, entre autres du gouvernement de Neuchâtel qui refusa de fournir ses troupes. Ses députés en diète défendaient chaudement l'alliance, les droits des sept cantons, et votaient toujours avec eux.

Il est seulement fâcheux qu'on n'ait pas pu faire entrer au moins deux cantons de plus dans cette alliance, ce qui aurait fait deux cantons de moins chez les autres et bien diminué les disproportions des forces entre les deux camps. Soleure, canton catholique, avec un gouvernement radical, aurait dû au moins refuser de marcher contre ses coreligionnaires.

Ensuite, il faut le dire aussi, à quoi servent les alliances entre cantons si, lorsque l'un est attaqué par des forces très supérieures, comme c'était à prévoir, les autres alliés ne peuvent, ou ne veulent pas aller à son secours ou au moins forcer l'ennemi à faire une diversion et à partager ses forces en l'attaquant sur un autre point?

*(A suivre.)*

*Collectionneur demande à acheter les années suivantes  
des Etrennes Fribourgeoises*

1865 — 1869 — 1870 — 1872

1875 — 1877 — 1879 — 1880

— 1881 — 1891 — 1919 —

*S'adresser sous chiffres A 1865 S « Annonces Suisses »  
S. A., Grand'rue 6, Fribourg.*

Les **ANNALES FRIBOURGEOISES** paraissent tous les deux mois.

Chaque fascicule contient environ 48 pages et un certain nombre d'illustrations.

Aux collaborateurs qui en font la demande, nous offrons 50 tirages à part de leurs articles sans changement de pagination.

Toutes les communications, demandes d'abonnement, réclamations etc. doivent être adressées aux éditeurs.

---

## LES ÉTRENNES FRIBOURGEOISES



POUR 1922

PRIX: Fr. 1.50

En vente partout

FRAGNIÈRE FRÈRES

ÉDITEURS

FRIBOURG

# Cailler

CHOCOLAT AU LAIT

LA PLUS GRANDE VENTE DU MONDE

## Banque de l'Etat de Fribourg

*Agences :*

BULLE, CHATEL-ST-DENIS, DOMDIDIER, ESTAVAYER, MORAT, ROMONT ET TAVEL

Capital Frs: 30,000,000.—

GARANTIE DE L'ÉTAT

AGENCE DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Ouverture de crédits avec hypothèque, nantissement, gage du bétail, etc.

Paiement et émission de chèques, mandats, lettres de crédit.

Change de monnaies étrangères.

Exécution d'ordres de bourse et placements de capitaux.

Gérance de fortunes et renseignements.

Encaissement de coupons et de titres remboursables.

Dépôts ouverts de titres avec contrôle de tirages.

Souscription aux émissions.

Location de casiers dans ses coffres-forts (Safes construits par la maison

Fichet, à Paris), à partir de 4 fr. par trimestre et de 8 fr. par an.

Reçoiit des dépôts d'argent:

jusqu'à nouvel avis

contre Obligations, au porteur ou nominatives, portant intérêt  
à 5 % de 1 et 2 ans et à 5 1/2 % de 3 à 5 ans de terme,  
en Comptes de dépôts, de 3 1/2 à 5 1/2 %, suivant les conditions du placement,  
sur Carnet d'épargne, à 4 1/2 %, avec ou sans tirelire.

Tirelires gratuites pour dépôts à partir de 3 fr.

Les versements peuvent se faire sans frais sur notre compte de chèques  
postaux № IIa 49, dans tous les bureaux de poste.